

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Energiepolitik, Migrationspolitik, Beziehungen zur Europäischen Union (EU), Fischerei
Akteure	Minder, Thomas (parteilos/indépendant, SH) SR/CE
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1998 – 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Bühlmann, Marc
Guignard, Sophie
Hulliger, Caroline
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Bühlmann, Marc; Guignard, Sophie; Hulliger, Caroline; Pasquier, Emilia
2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energiepolitik, Migrationspolitik,
Beziehungen zur Europäischen Union (EU), Fischerei, 2013 – 2017*. Bern: Année
Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Politische Grundfragen	1
Aussenpolitik	17
Beziehungen zur EU	17
Sozialpolitik	18
Soziale Gruppen	18
Migrationspolitik	18

Abkürzungsverzeichnis

AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
EU	Europäische Union
IV	Invalidenversicherung
EU-8	Estland, Lettland, Litauen, Polen, Slowakei, Slowenien, Tschechische Republik, Ungarn
FATCA	Foreign Account Tax Compliance Act
SGG	Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft
BIP	Bruttoinlandsprodukt
SRG	Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
KFOR	Kosovo Force
AKW	Atomkraftwerk
KEV	Kostendeckende Einspeisevergütung
MWST	Mehrwertsteuer
WEA	Weiterentwicklung der Armee
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
EASO	Unterstützungsbüro für Asylfragen
G20	Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer
EU-17	Deutschland, Österreich, Italien, Griechenland, Spanien, Portugal, Frankreich, Belgien, Luxemburg, Niederlande, Großbritannien, Irland, Dänemark, Finnland, Schweden plus zwei zusätzliche Länder: Zypern und Malta, oder Norwegen und Schweiz
KdK	Konferenz der Kantonsregierungen
FABI	Finanzierung und Ausbau der Eisenbahninfrastruktur
GSoA	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
SchKG	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
Frontex	Europäische Agentur für die Grenz- und Küstenwache
VSS	Verband der Schweizer Studierendenschaften
BKW	Bernische Kraftwerke

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
EPF	École polytechnique fédérale
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
UE	Union européenne
AI	Assurance-invalidité
UE-8	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovaquie, République tchèque, Hongrie
FATCA	Foreign Account Tax Compliance Act
SSUP	Société suisse d'utilité publique
PIB	Produit intérieur brut
SSR	Société suisse de radiodiffusion
KFOR	Force pour le Kosovo
Centrale atomique	Centrale atomique
RPC	Rétribution à prix coûtant du courant injecté
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
DEVA	Développement de l'armée
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
USAM	Union suisse des arts et métiers
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
G20	Groupe des vingt
UE-17	Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande et Suède plus deux pays supplémentaire: Chypre et Malte ou Norvège et Suisse

CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
FAIF	Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
UNES	Union des étudiant-e-s de Suisse
FMB	Forces motrices bernoises

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Politische Grundfragen

Politische Grundfragen

ANDERES
DATUM: 31.12.2013
MARC BÜHLMANN

Was prägte 2013 die Schweizer Politik? Welches waren die bedeutenden Geschäfte im Parlament? Und was hat die politisch interessierte Öffentlichkeit bewegt? Nachfolgend werden die wichtigsten Ereignisse im Jahr 2013 zusammengefasst und anschliessend nach Thema geordnet aufgelistet. Mit den Links gelangen Sie direkt zu diesen im Berichtsjahr zentralen Geschäften und Ereignissen. Vous trouverez ici la version française de cet article.

Ein Überblick über ein Jahr Schweizer Politik kommt nicht um die Betrachtung direktdemokratischer Prozesse und Entscheidungen aus. Hier macht auch das Jahr 2013 keine Ausnahme. In der Tat prägten verschiedene Entscheide der Stimmbevölkerung an der Urne aber auch Diskussionen um den Gebrauch der direktdemokratischen Instrumente das politische Jahr. Die im Frühjahr an der Urne erfolgreiche **Abzockerinitiative** – das seit 1891 insgesamt zwanzigste Volksbegehren, das von der Bevölkerung gutgeheissen wurde – warf dabei Wellen bis ins Ausland. Für einmal wurde die Schweiz dort aufgrund von Abstimmungsergebnissen nicht als ausländerfeindlich wahrgenommen, wie dies etwa bei der Minarett- und der Ausschaffungsinitiative der Fall gewesen war, sondern als leuchtendes Beispiel gefeiert. Nicht mehr vorwiegend rechtskonservative und populistische Parteien, sondern linke Kreise feierten die direkte Demokratie der Schweiz als nachahmenswertes Vorbild. Auch innenpolitisch schien die angenommene Initiative von Thomas Minder der Linken einigen Schub zu verleihen. Im Laufe des Jahres scheiterten dann allerdings die beiden von linker Seite gestützten Volksinitiativen zur Abschaffung der Wehrpflicht und «1:12 – für gerechte Löhne» deutlich. Der Wirtschaftsverband Economiesuisse – einer der grössten Verlierer der Abstimmung zur Abzockerinitiative – unterzog sich einer Neustrukturierung.

Die zunehmenden Erfolgchancen von Volksbegehren fachten aber auch eine generelle Diskussion über die Instrumente der direkten Demokratie an. Aufgrund der scheinbar steigenden Zahl an lancierten und abzustimmenden Volksbegehren wurde in der Presse vor einer eigentlichen **Initiativenflut** gewarnt und eine Erhöhung der Hürden zur Einreichung einer Initiative angemahnt.

Zu reden gab auch die zusehends schwieriger werdende **Umsetzung von erfolgreichen Initiativen**. Da sie eine Verwässerung ihrer Ausschaffungsinitiative befürchtete, hatte die SVP schon 2012 eine Durchsetzungsinitiative lanciert, die im Berichtsjahr vom Bundesrat als teilungültig erklärt wurde; dies stellt ein mit der Verfassungsrevision 1999 möglich gewordenen Novum dar. In die Diskussion über die Umsetzung von Volksbegehren schaltete sich indirekt auch das Bundesgericht ein, das bei Fragen zu Ausschaffung und Verwahrung in einzelnen Fällen Völkerrecht über Landesrecht stellte. Während deswegen aus rechtskonservativer Perspektive ein Abbau der direkten Demokratie befürchtet wird, argumentiert die andere Seite, dass hier lediglich institutionelle Kontrollen greifen.

Dass **direktdemokratische Institutionen** – so oder so – überaus träge und reformresistent sind, zeigte sich im Berichtsjahr nicht nur am nach wie vor sehr hohen Institutionenvertrauen der Bevölkerung, sondern auch am Umstand, dass die Initiative für eine Volkswahl des Bundesrates als möglicher Ausbau der direkten Demokratie an der Urne sehr deutlich abgeschmettert wurde. Darüber hinaus wurden die sanften Reformvorschläge des Bundesrates – die mögliche Warnung von Umsetzungsproblemen einer Initiative bereits im Unterschriftensammelstadium und eine Anpassung der Ungültigkeitsgründe – bereits in der Vernehmlassung versenkt. 2013 fielen im Falle des Familienartikels das Stände- und das Volksmehr zum zwölften Mal auseinander. Schliesslich verlief auch die nach solchem Abstimmungsausgang fast schon obligate Diskussion um eine Reform des Doppelmehrs im Sande.

Mehr Reformwille zeigte sich im Berichtsjahr in den Kantonen. Auch angestossen von einem Bundesgerichtsentscheid wurden in zahlreichen Kantonen **Wahlrechtsreformen** angegangen oder bereits umgesetzt. Zu reden gab dabei insbesondere der Fall Schwyz: Das in der neuen Kantonsverfassung vorgesehene Mischverfahren zwischen Proporz

und Majorz wurde vom nationalen Parlament als nicht bundesverfassungskonform betrachtet. In der Folge wurde das neue Schwyzer Wahlrecht nicht gewährleistet – ein Entscheid, der im nationalen Parlament nur extrem selten und mit grosser Zurückhaltung gefällt wird. Reformwille zeigte sich auch bei den kantonalen Regierungsratswahlen. Aus den fünf Gesamterneuerungs- und den vier Ersatzwahlen resultierte in nicht weniger als sieben Kantonen eine neue parteipolitische Regierungszusammensetzung.

Die Schweizerische **Aussenpolitik** kann auch 2013 mit dem Adjektiv «harzig» umschrieben werden. Zwar brachte die Schweiz als erstes europäisches Land – allerdings nach teilweise heftigen parlamentarischen Debatten – ein Freihandelsabkommen mit China unter Dach und Fach. Mit den Nachbarstaaten und den USA fand die Schweiz jedoch keine Einigung in den umstrittenen Dossiers. Das Parlament lehnte das neue Erbschaftssteuerabkommen mit Frankreich ab und Deutschland legte den lange ausgehandelten Staatsvertrag zur Beilegung des Fluglärmstreits auf Eis. Die Beziehungen zu den USA wurden nach wie vor durch den Steuerstreit belastet. Zwar billigten die Räte ein Abkommen zur vereinfachten Umsetzung zu FATCA, das von den Vereinigten Staaten angebotene, lange Zeit intransparente und unilaterale Programm zur Lösung des Steuerstreits stiess im Parlament allerdings auf taube Ohren. Die Banken müssen sich entsprechend ohne parlamentarische Rückendeckung zwischen Verletzung schweizerischen Rechts (Bankgeheimnis) und Kooperation mit US-Behörden zwecks Verhinderung einer Strafe wegen Beihilfe zur Steuerhinterziehung entscheiden.

Auch die **Beziehungen mit der EU** kamen 2013 erneut nicht richtig vom Fleck. Nach wie vor wurde um institutionelle Fragen gerungen. Trotz teilweise heftiger Kritik optierte der Bundesrat für ein Verhandlungsmandat, bei dem der Europäische Gerichtshof bei strittigen Auslegungsfragen der Bilateralen Verträge als Schiedsgericht vorgesehen ist, wobei das Mandat auch die Idee einer Ausstiegsklausel beinhaltet. Auf wenig Verständnis innerhalb der EU stiess die Anrufung der Ventilklausel gegenüber den alten Mitgliedstaaten der EU und die Verlängerung dieser Klausel gegenüber den osteuropäischen Staaten. Vielversprechender waren die Beziehungen der Schweiz mit der EU im Berichtjahr im Feld der Bildungspolitik. Das Parlament bewilligte fast CHF 4.5 Mrd. Franken für die Beteiligung der Schweiz an Horizon 2020, dem Rahmenprogramm für Forschung und Innovation der EU, und der Bundesrat beantragte Gelder für die Partizipation am EU-Programm für allgemeine und berufliche Bildung – «Erasmus für alle». Zudem machte ein an der ETH Lausanne angesiedeltes Projekt mit dem Namen «Human Brain Project» das Rennen um die EU-Fördermilliarde.

Wirtschaftlich konnte sich die Schweiz nach wie vor von ihren Nachbarn absetzen. Das BIP wuchs 2013 um zwei Prozent und die Staatsrechnung schloss zum wiederholten Mal entgegen den Erwartungen mit einem Überschuss. Statt dem budgetierten Defizit von CHF 400 Mio. resultierte ein rund CHF 1.3 Mrd. starker Gewinn. Die Arbeitslosenquote stieg zwar im Berichtjahr leicht an, war aber im europaweiten Vergleich mit 3.2 Prozent nach wie vor sehr niedrig.

Viel Druckerschwärze wurde im Berichtjahr aufgrund der geplanten Beschaffung des **Kampfjets «Gripen»** verbraucht. Nach den zahlreichen in der Presse kolportierten Indiskretionen bezüglich Evaluation und Kaufvertrag der 22 schwedischen Jets, die für CHF 3.126 Mrd. gekauft werden sollten, wurde auch immer wieder die Frage aufgeworfen, ob es sich beim Gripen um das geeignete Flugzeug handle. In den Räten wurde das Beschaffungsgeschäft nach einigem Hin und Her relativ knapp gutgeheissen. Der Entscheid stand allerdings noch unter Vorbehalt, da das Gripen-Fondsgesetz, mit dem die Beschaffung finanziert werden sollte, dem fakultativen Referendum unterstand. Die Linke und die GSoA, die bereits vor den Ratsdebatten ihren Referendumswillen bekundet hatten, aber auch ein bürgerliches Komitee mit der GLP an der Spitze sammelten in kurzer Zeit die nötigen Unterschriften. Die Abstimmung wurde auf Mai 2014 terminiert; der Abstimmungskampf wurde allerdings schon Ende 2013 lanciert. Im September des Berichtjahres bekundete die Bevölkerung mit der deutlichen Ablehnung der Initiative «Aufhebung der Wehrpflicht» eine grundsätzlich armeefreundliche Haltung.

Wichtige Pflöcke wurden 2013 bei der **Infrastrukturpolitik** eingeschlagen. Im Frühjahr stimmte die Bevölkerung mit deutlichem Mehr dem revidierten Raumplanungsgesetz zu, das einen haushälterischen Umgang mit der Ressource Boden verspricht. Die mit der Revision verbundene Rückzonungspflicht von überdimensionierten Bauzonen stiess einzig im Kanton Wallis auf grossen Widerstand, was sich in einem wuchtigen Nein-

Anteil von über 80 Prozent manifestierte. Alle anderen Kantone befürworteten die Gesetzesänderung. Mit der Bereinigung des Bundesbeschlusses über die Finanzierung und den Ausbau der Eisenbahninfrastruktur (FABI) wurden in den Räten wichtige Weichen für einen Ausbau des öffentlichen Verkehrs gelegt. Die beiden Kammern genehmigten dabei mit rund CHF sechs Mrd. fast doppelt so viel Geld wie vom Bundesrat ursprünglich vorgesehen. Da mit FABI Verfassungsänderungen vorgesehen sind, wurde das obligatorische Referendum auf 2014 festgesetzt. Einen Dämpfer erhielt die Verkehrspolitik Ende Berichtsjahr, als die Stimmbevölkerung eine Erhöhung der Nationalstrassenabgabe von 40 auf 100 Franken ablehnte. Das erfolgreiche Referendum verhinderte damit auch die an die Vignettenvorlage geknüpfte Erweiterung des Nationalstrassennetzes um rund 400 km. Der 2011 beschlossene Ausstieg aus der Atomenergie nahm im Berichtsjahr mit der bundesrätlichen Botschaft zum ersten Massnahmepaket der Energiestrategie 2050 konkretere Formen an. Mit einer Reduktion des Energieverbrauchs und der Intensivierung der Entwicklung und Nutzung von Quellen erneuerbarer Energien soll das Energiesystem so umgebaut werden, dass die fünf Kernkraftwerke am Ende ihrer Betriebsdauer ersatzlos stillgelegt werden können. Um die Länge eben dieser Betriebsdauer wurde auch 2013 gerungen. Nachdem im Februar eine Gruppe internationaler Sicherheitsexperten Mängel beim AKW Mühleberg aufgezeigt hatte, entschied sich die Betreiberin BKW für eine Stilllegung im Jahr 2019, weil sich die nötigen sicherheitstechnischen Verbesserungen wirtschaftlich nicht lohnen würden. Eine kantonale Abstimmung zur sofortigen Stilllegung des Bernischen AKW steht für 2014 an.

Eine in den nächsten Jahren noch weiter an Bedeutung gewinnende Baustelle stellen die **Gesundheits- und Sozialpolitik** dar. Auf der einen Seite bedingen die demographischen Veränderungen Anpassungen im Gesundheitswesen. Auch die zusätzlich durch den medizinisch-technischen Fortschritt verursachten, wachsenden Gesundheitskosten müssen längerfristig gebremst werden. Mit seiner Gesamtschau Gesundheit2020 legte der Bundesrat ein Massnahmepaket vor, mit dem das Gesundheitssystem auf die kommenden Herausforderungen ausgerichtet werden soll. Auf der anderen Seite steigert die zunehmende Alterung der Bevölkerung aber auch den **Druck auf die Sozialwerke**. Auch hier präsentierte der Bundesrat ein Perspektivpapier. Die Altersvorsorge 2020 sieht eine umfassende und gleichzeitige Reform der ersten und der zweiten Säule vor. Ein flexibles Referenzrentenalter 65 für Frauen und Männer, die Senkung des Umwandlungssatzes und die Erhöhung der Mehrwertsteuer sollen die Finanzierung der AHV sichern, ohne Einbussen in den Renten hinnehmen zu müssen. Auch die Invalidenversicherung muss saniert werden. Im Berichtsjahr versenkte allerdings eine Allianz aus ratslinken und -rechten Parlamentariern nach über zweijähriger Kommissions- und Parlamentsdebatte den zweiten Teil der 6. IV-Revision.

Zweimal äussern durfte sich die Schweizer Stimmbevölkerung 2013 zu **arbeitsmarktpolitischen Anliegen**. Im September wurde eine Liberalisierungsvorlage im Bereich der Ladenöffnungszeiten von Tankstellenshops auf Autobahnraststätten und Hauptverkehrswegen angenommen. Gegen diese Bestimmungen hatten Gewerkschaften, SP, Grüne, CSP und EVP zusammen mit kirchlichen Kreisen das Referendum ergriffen. Darüber hinaus und nach einer langen und intensiven Abstimmungskampagne sprach sich das Volk im November klar gegen das Volksanliegen der JUSO aus, womit der höchste Lohn in einem Unternehmen maximal das Zwölfwache des tiefsten Lohnes im Unternehmen hätte betragen dürfen.

Familienpolitik war im Berichtsjahr Thema zwei weiterer Volksabstimmungen. Der Familienartikel, welcher eine verbesserte Vereinbarkeit zwischen Familie und Beruf in der Verfassung verankern wollte, scheiterte – wie seit 1848 insgesamt nur elf weitere Abstimmungsvorlagen – am Doppelmehr. Während das Volk den Artikel mit 54.3 Prozent Ja-Stimmen annehmen wollte, stellte sich die Deutschschweiz mit 11 4/2 Ständestimmen grossmehrheitlich dagegen. Ebenfalls keine Mehrheit fand die im November zur Abstimmung gelangte SVP-Familieninitiative, die steuerliche Erleichterung für Familien forderte, die ihre Kinder selber betreuen. Hierzu sagte neben den meisten Ständen auch das Volk relativ deutlich Nein.

Das Programm zur **Agrarpolitik 2014 bis 2017** passierte zwar nach langen Debatten die Räte, stiess aber nicht überall auf Anklang. Nachdem ein Referendum gegen den Beschluss abgebrochen wurde, lancierte der Bauernverband unterstützt von der SVP eine Initiative zur Lebensmittelversorgung, mit der die im Parlament gefassten Entscheide wieder umgestossen werden sollen. Eine Initiative der Grünen zur Ernährung und die wieder aufgenommenen Beratungen zum Lebensmittelgesetz dürften in nächster Zeit die Landwirtschaftspolitik beherrschen.

Im Berichtsjahr feierten gleich drei **Parteien** runde Geburtstage. Die SP beging ihr 125-jähriges Jubiläum, die GP wurde 30-jährig und die BDP feierte ihr fünfjähriges Bestehen. Zu feiern hatte im Berichtsjahr aber auch die SVP, die erstmals mehr als 20 kantonale Regierungsmandate besetzen und auch in den kantonalen Parlamenten – insbesondere in den Kantonen Neuenburg und Wallis – zulegen konnte. Während die jungen Mitteparteien BDP und GLP 2013 in den vier kantonalen Parlamentswahlen erneut Sitzgewinne verbuchen konnten, mussten per Saldo sowohl die SP, die GP, die FDP und die CVP Federn lassen – letztere konnte immerhin den Umstand feiern, zum ersten Mal in allen 26 kantonalen Parlamenten vertreten zu sein. In Genf (MCG) und in Lausanne (Ensemble à Gauche) legten die Kräfte an den Polen zu.

Politische Grundfragen:

- Die Nationalhymne soll mittels eines von der SGG ausgeschriebenen Wettbewerbs erneuert werden.
- Das Verbot für Parteianlässe auf dem Rütli wird gelockert.
- Diskussionen um ein Jubiläum zur Schlacht bei Marignano 1515 decken parteipolitisch unterschiedliche Geschichtsbilder auf.
- Direktdemokratische Entscheidungen beeinflussen das Bild der Schweiz im Ausland.
- Zukunftsängste und Sorgen nehmen im Vergleich zu den Vorjahren ab; das Vertrauen in die politischen Institutionen bleibt ungebrochen hoch.

Rechtsordnung:

- Der Kanton Tessin nimmt eine Volksinitiative zum Vermummungsverbot an.
- Das Parlament debattiert die Totalrevision des Bürgerrechtsgesetzes.
- Die Revision des Geldwäschereigesetzes erleichtert den Austausch von Finanzdaten.
- Der Bundesrat plant ein Bundesgesetz über die Potentatengelder.
- Zwei tragische Mordfälle entfachen eine lebhafte Diskussion über den Schweizer Strafvollzug.
- Das Bundesgericht definiert die Kriterien für eine lebenslange Verwahrung.
- Der Fall «Carlos» führt zu einer Debatte über den Jugendstrafvollzug.
- Die Transportpflicht für Fanggruppen von Sportvereinen wird gelockert.
- Die Bundesversammlung überweist eine Motion zur verstärkten Bekämpfung des Waffenmissbrauchs.
- Die gemeinsame elterliche Sorge wird unabhängig vom Zivilstand der Eltern zum Regelfall.

Institutionen und Volksrechte:

- Die Initiative zur Volkswahl des Bundesrates wurde von der Stimmbevölkerung und allen Ständen deutlich abgelehnt.
- Mitte September schaltete der Bund im Rahmen von Open Government eine Open-Data-Plattform auf.
- Nicht weniger als fünf Nationalräte tauschten 2013 ihr nationales Mandat mit einem kantonalen Regierungsposten.
- Der Ständerat führte nach einigen Zählpannen bei Abstimmung durch Handerheben eine elektronische Abstimmungsanlage ein.
- Mit der Abzockerinitiative wurde das zwanzigste Volksbegehren seit 1891 angenommen und zum zwölften Mal wies mit dem Familienartikel eine Abstimmungsvorlage eine Divergenz zwischen Volks- und Ständemehr auf.
- Der Bundesrat empfahl die Durchsetzungsinitiative für teilungültig.
- Das Verhältnis zwischen Völkerrecht und Landesrecht sowie die Umsetzung von mit internationalem Recht nicht kompatiblen Volksinitiativen, wurden in Politik und Gesellschaft kontrovers diskutiert.
- E-Voting stiess auch im Parlament zusehends auf Skepsis.

Föderativer Aufbau:

- Der Nationalrat gewährleistete das neue Schwyzer Wahlrecht nicht.
- Die Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) feierte ihr 20-jähriges Bestehen.
- Der Nationale Finanzausgleich wird immer stärker kritisiert und zahlreiche Änderungsvorschläge stehen zur Debatte.
- Die Zahl der Gemeinden erreichte erneut einen Tiefststand, der Trend zu Gemeindefusionen hielt unvermindert an.
- Die Fusionsinitiativen in den Kantonen Basel-Landschaft und Basel-Stadt kamen zustande, die Diskussionen darüber verliefen eher leidenschaftslos.
- Der Berner Jura und der Kanton Jura starten kein Verfahren über eine mögliche Fusion: In der Volksabstimmung wurde der Vorschlag zwar vom Kanton Jura angenommen, vom französischsprachigen Gebiet des Kantons Bern aber verworfen.

Wahlen:

- In zahlreichen Kantonen wurden Wahlrechtsreformen diskutiert und teilweise umgesetzt.
- In vier Kantonen fanden Gesamterneuerungswahlen für die Parlamente statt. Zu den Gewinnern gehörten dabei neben der GLP und der BDP auch die SVP. In Genf legte der MCG aber auch die extreme Linke zu. Verluste musste vor allem die FDP einfahren.
- In fünf Kantonen wurde die Regierung neu besetzt. Einzig in Solothurn wurde die Regierungszusammensetzung bestätigt. In den Kantonen Appenzell Innerrhoden, Wallis, Genf und Neuenburg kam es zu teilweise grossen Änderungen und zur Abwahl bisheriger Regierungsmitglieder.
- In zwei von drei Kantonen (AR, BL) kam es bei Ersatzwahlen zu neuen Regierungszusammensetzungen; im Kanton Freiburg konnte die CVP ihren Sitz nur knapp gegen den Angriff der SP verteidigen.
- Im Kanton Tessin musste die Lega per Akklamation einen Kandidaten nachnominieren, weil niemand mehr auf der Liste war, um nachrutschen zu können.
- In Lugano eroberte die Lega bei Erneuerungswahlen auf Kosten der FDP einen dritten Stadtratssitz. In Zürich zog die Alternative Linke bei Ersatzwahlen zulasten der FDP in die städtische Exekutive ein.

Aussenpolitik:

- Das Parlament bekämpfte die Schliessung von Konsulaten und Botschaften, die durch das Eidgenössische Departement für auswärtige Angelegenheiten (EDA) aufgrund von Sparvorgaben ebendieses Parlaments angeordnet wurde.
- Die institutionellen Fragen blockierten weiterhin die Abschlüsse von neuen Abkommen mit der EU.
- Der Bundesrat rief die Ventilklausel gegenüber den alten Mitgliedsstaaten der EU an und verlängerte jene gegenüber acht osteuropäischen Staaten (EU-8).
- Die Beziehungen zu Frankreich wurden durch die Aufkündigung der Pauschalbesteuerung sowie durch das neue Erbschaftsabkommen, das von den eidgenössischen Räten abgelehnt wurde, belastet.
- Mit China wurde ein Freihandelsabkommen unterzeichnet.
- Die Schweiz nahm auf Einladung Russlands am G20-Gipfel in Moskau teil.
- In Genf fanden verschiedene internationale Konferenzen zur Beilegung des Krieges in Syrien sowie Verhandlungen über das iranische Atomprogramm statt.

Landesverteidigung:

- Der Swisscoy-Einsatz im Rahmen der multinationalen Kosovo Force (KFOR) soll bis 2017 verlängert werden.
- Die Beschaffung des Kampffjets «Gripen» übersteht trotz Gegenwehr und Nebengeräuschen die Hürde Parlament.
- Der Bundesrat hat die Weiterentwicklung der Armee (WEA) skizziert, sie bedeutet die Umsetzung des Armeeberichts und des Sicherheitspolitischen Berichts von 2010.
- Die Volksinitiative zur Aufhebung der Wehrpflicht erleidet eine deutliche Niederlage an der Urne.
- Die Zukunft des Zivilschutzes wird in einer Strategie 2015+ vorgestellt.

Wirtschaftspolitik:

- Das Bruttoinlandprodukt der Schweiz wuchs im Berichtsjahr um zwei Prozent.
- Im Rahmen der Swissness-Vorlage einigten sich die eidgenössischen Räte auf die Kriterien zum Schutz der «Marke Schweiz».
- Der Ständerat stimmte einer Revision des Kartellgesetzes zu.
- Die Stimmbevölkerung nahm die Abzocker-Initiative an, verwarf hingegen die 1:12-Initiative.
- Das Parlament führte im Zusammenhang mit der Revision des Schuldbetreibungs- und Konkursgesetzes (SchKG) eine Sozialplanpflicht bei Massenentlassungen ein.

Geld, Währung und Kredit:

- Die Nationalbank hielt den Mindestkurs gegenüber dem Euro aufrecht und aktivierte den antizyklischen Kapitalpuffer zur Abkühlung des Immobilienmarkts.
- Das Parlament billigte das Abkommen zur vereinfachten Umsetzung von FATCA.
- Die USA bot zur Lösung des Steuerstreits ein unilaterales Programm zur Vergangenheitsbewältigung an.
- Der Bundesrat erklärte, dass er den automatischen Informationsaustausch übernehmen wolle, sobald dieser internationaler Standard sei.
- Eine Expertengruppe zur Zukunft des Schweizer Finanzplatzes wurde ins Leben gerufen.

Landwirtschaft:

- Die Agrarpolitik 2014 bis 2017 wurde von den Räten verabschiedet und in Verordnungen umgesetzt.
- Zwei Initiativen zur Ernährung und Lebensmittelversorgung der Schweizer Bevölkerung wurden lanciert.
- Die Verwaltung und das Parlament ergriffen verschiedene Massnahmen zur Verhinderung des Bienensterbens.
- Mit einem Anstieg des Milchpreises entspannte sich die Lage für die Produzenten erstmals seit der Aufhebung der Kontingentierung 2009 geringfügig.
- Die Räte nahmen die Beratungen über die Revision des Lebensmittelgesetzes auf.
- Der Bund ergriff Massnahmen zum besseren Herdenschutz vor Grossraubtieren.

Öffentliche Finanzen:

- Der Nationalrat lehnte das Erbschaftssteuerabkommen mit Frankreich ab.
- Der Bundesrat empfahl die Volksinitiative «Für Ehe und Familie – gegen die Heiratsstrafe» der CVP zur Annahme.
- Im Bereich der Mehrwertsteuer trat das Parlament nicht auf das Zwei-Satz-Modell ein.
- Der Nationalrat wies das Konsolidierungs- und Aufgabenüberprüfungspaket 2014 an den Bundesrat zurück.
- Die Staatsrechnung 2013 schloss mit einem Überschuss von CHF 1.3 Mia. weit besser ab als erwartet.
- Der Voranschlag 2014 budgetierte einen Überschuss von CHF 121 Mio.

Energie:

- Der Bundesrat legte dem Parlament seine Botschaft zum ersten Massnahmenpaket der Energiestrategie 2050 vor.
- Die Stromeffizienz-Initiative kam zu Stande.
- Die Bernischen Kraftwerke (BKW) gaben bekannt, dass das Atomkraftwerk Mühleberg (BE) im Jahre 2019 vom Netz genommen wird.
- Der Ständerat lehnte die Wiedereinführung des Kantonsvetos in Bezug auf die Endlagerung radioaktiver Abfälle ab.
- Das Parlament hob die kostendeckende Einspeisevergütung (KEV) stark an, worauf die SP die Cleantech-Initiative zurückzog.

Verkehr und Kommunikation:

- Die Differenzen in der FABI-Vorlage wurden in der parlamentarischen Beratung bereinigt.
- Kritische Stellungnahmen in der Vernehmlassung zur Sanierung des Gotthardstrassentunnels änderten nichts an der Absicht des Bundesrates, eine zweite Röhre zu bauen.
- Das Bundesgesetz zum Bau und zur Finanzierung eines durchgehenden 4-Meter-Korridors durch den Gotthard wurde vom Parlament gutgeheissen.
- Das Nationalstrassenabgabegesetz wurde an der Urne verworfen.
- Der Staatsvertrag zur Beilegung des Fluglärmstreits zwischen Deutschland und der Schweiz wurde von der Bundesversammlung ratifiziert, von Deutschland jedoch auf Eis gelegt.

Raumplanung und Wohnungswesen:

- Im März wurde das revidierte Raumplanungsgesetz an der Urne deutlich angenommen; einzig der Kanton Wallis lehnte die Vorlage mit einem Nein-Anteil von über 80 Prozent äusserst klar ab.
- Das Parlament beauftragte den Bundesrat mit breit abgestützter Mehrheit, die Vorlage zur Aufhebung der Lex Koller abzuschreiben.
- Das Bundesgericht hiess in einem Leitenstcheid zwei Beschwerden von Helvetia Nostra gegen den Bau von Zweitwohnungen nach dem Volksentscheid gut und attestierte der Organisation das Verbandsbeschwerderecht.
- Der Bundesrat präsentierte seinen Entwurf zur Umsetzung der Zweitwohnungsinitiative, der von den Bergregionen begrüsst und von Natur- und Umweltschutzorganisationen abgelehnt wurde.
- Ein Postulat veranlasste den Bundesrat zur Prüfung einer möglichen Ausweitung der flankierenden Massnahmen auf das Wohnungswesen.

Umweltschutz:

- Der Bundesrat beschloss, der Volksinitiative «für eine nachhaltige und ressourceneffiziente Wirtschaft» einen indirekten Gegenvorschlag gegenüberzustellen

und schickte einen entsprechenden Entwurf in die Vernehmlassung.

- Die 2011 als indirekter Gegenvorschlag zur Volksinitiative «lebendiges Wasser» in Kraft getretene Anpassung des Gewässerschutzgesetzes führte bis Ende 2013 zur Einreichung von neun Standesinitiativen; ein vom Nationalrat angenommenes Postulat fordert nun einen Bericht über die Auswirkungen der Ausscheidung von Gewässerräumen auf die Landwirtschaft und auf Eigentümer von eingezontem Bauland.
- Eine von den Kommissionen angenommene parlamentarische Initiative betraut den Bundesrat mit der Erarbeitung einer Regelung, die Littering mit einer Busse bestrafen soll.
- Das Parlament verabschiedete eine Revision zur Lärmsanierung der Eisenbahn, die den Lärmschutz für Bahnanwohnerinnen und -anwohner verstärken will.

Bevölkerung und Arbeit:

- Der Bundesrat rief gegenüber den EU-Staaten die Ventilklause an.
- Die Arbeitslosenquote stieg von 2.9 Prozent auf 3.2 Prozent an.
- Die Nominallöhne stiegen um 0.7 Prozent, die Reallöhne um 1.0 Prozent.
- Das Parlament verwarf die Mindestlohn-Initiative.
- Die Stimmbevölkerung nahm eine Liberalisierung der Ladenöffnungszeiten von Tankstellenshops an.
- Der neue Gesamtarbeitsvertrag der Maschinenindustrie führte Mindestlöhne ein.

Gesundheit, Sozialhilfe, Sport:

- In der Gesamtschau «Gesundheit2020» zeigte der Bundesrat auf, wie die Gesundheitspolitik in den nächsten Jahren aussehen soll, und schuf damit ein Gefäss für mehrere Programme.
- Das Parlament formulierte einen Gegenvorschlag zur Volksinitiative «Ja zur Hausarztmedizin», welche in der Folge zurückgezogen wurde.
- Der Ständerat behandelte als Erstrat eine Revision des Transplantationsgesetzes.
- Das neue Humanforschungsgesetz trat in Kraft.
- Nach erfolgreicher Differenzbereinigung beschloss das Parlament in einem Dringlichkeitsverfahren einen befristeten Ärztestopp.
- «Mehr Ausbildungsplätze in der Humanmedizin» werden in einer lancierten Volksinitiative gefordert.
- Das Stimmvolk hat das Epidemienengesetz in der Referendumsabstimmung angenommen.
- Die in beiden Räten beratene Alkoholgesetzrevision brachte mehrere Differenzen hervor.
- Nach dem negativen Bündner Volksentscheid wird keine Kandidatur für die Olympischen Winterspiele 2022 eingereicht.

Sozialversicherungen:

- Die Volksinitiativen «AHVplus» und «für ein bedingungsloses Grundeinkommen» kamen zustande.
- Der Bundesrat konkretisierte seine umfassende Reformstrategie «Altersvorsorge 2020», welche eine finanzielle Konsolidierung bei Erhaltung des Leistungsniveaus bringen soll.
- Die Räte konnten sich bei grossen Teilen des zweiten Massnahmenpakets der 6. IV-Revision nicht einigen und versenkten das Revisionsvorhaben schliesslich.
- Nach heftiger Kritik in der Vernehmlassung verzichtete der Bundesrat auf einen Gegenentwurf zur Initiative «für eine öffentliche Krankenkasse».
- In einem Dringlichkeitsverfahren führten die Räte die bedarfsabhängige Zulassung für Spezialärzte vorübergehend wieder ein.

Soziale Gruppen:

- Der Bundesrat hat erste Lösungsansätze zur Umsetzung der SVP-Volksinitiative «für die Ausschaffung krimineller Ausländer» vorgestellt.
- Die Volksinitiative «Gegen Masseneinwanderung» wurde von beiden Kammern zur Ablehnung empfohlen und die beginnende Abstimmungskampagne versprach heiss zu werden.
- Das von der Grünen Partei ergriffene Referendum gegen die dringlichen Änderungen des Asylgesetzes scheiterte an der Urne.
- Trotz Volksmehr konnte der Bundesbeschluss über die Familienpolitik die Mehrheit der Stände nicht überzeugen.
- Das Parlament empfahl die Volksinitiative «Abtreibungsfinanzierung ist Privatsache» zur Ablehnung.
- Die Familieninitiative zur Einführung von Steuerabzügen für Eltern, die ihre Kinder selber betreuen, wurde in der Volksabstimmung abgelehnt.

- Der Ständerat räumte homosexuellen Paaren das Adoptionsrecht für die Kinder des Partners ein.

Bildung und Forschung:

- Die Schweiz wird sich am Programm «Erasmus für alle» der Europäischen Union für allgemeine und berufliche Bildung, Jugend und Sport 2014–2020 beteiligen, wofür der Bundesrat CHF 305.5 Mio. beantragte.
- Das Weiterbildungsgesetz setzt den Verfassungsauftrag von 2006 um.
- Die Stipendieninitiative des Verbandes der Schweizer Studierendenschaften (VSS) ist gültig. Der Bundesrat legte einen indirekten Gegenvorschlag vor.
- Numerus clausus, Studiengebühren und die qualitative Auswahl von Studierenden haben vor allem Diskussionen im Bereich der eidgenössischen technischen Hochschulen befeuert.
- Das Parlament hat einen Gesamtkredit über CHF 4'389 Mio. genehmigt, der die Beteiligung der Schweiz an den Forschungs- und Innovationsprogrammen der EU, Horizon 2020, ermöglichen soll.

Kultur, Sprache, Kirchen:

- Die Annahme eines Postulats veranlasst den Bundesrat zur Prüfung von Möglichkeiten zur öffentlichen Ausstellung der Bundeskunstsammlung.
- Die Regierung verabschiedete einen Entwurf für ein totalrevidiertes Kulturgüterschutzgesetz zuhanden des Parlaments.
- In Lugano versammelten sich Lehrpersonen zur ersten Tagung der Italienischlehrer zur verstärkten Förderung der dritten Landessprache.
- Der Nationalrat forderte den Bundesrat zum Erstellen eines Berichts über die Präsenz von religiösen Symbolen im öffentlichen Raum auf.
- Aufgrund der zu Ungehorsam gegen die katholische Kirche aufrufenden Pfarrei-Initiative hatten die Bischöfe der Bistümer Basel, Chur und St. Gallen einer Einladung nach Rom zu folgen.
- Ein vom Bundesrat veröffentlichter Bericht zur Lage der Muslime in der Schweiz ortete keine gewichtigen religiösen Differenzen.

Medien:

- Sowohl die von Bundesrat Maurer wie auch den Autoren des Jahrbuchs «Qualität der Medien» geäußerten Bedenken zur abnehmenden Medienvielfalt wurden von Seiten der Pressebranche beanstandet.
- Aufgrund des neu eingesetzten Messverfahrens zur Erhebung der Fernsehquoten und dem daraus resultierenden Protest der Privatsender, allen voran «3Plus», verzögerte sich die Publikation der Nutzungsdaten zum Ärgernis der Werbekunden um mehr als ein halbes Jahr.
- Der Bundesrat präsentierte seine Botschaft zur Änderung des Radio- und Fernsehgesetzes, mit welcher die geräteabhängige Empfangsgebühr der Billag durch eine generelle Abgabepflicht ersetzt werden soll.
- Eine Konzessionsänderung ermöglichte der SRG SSR unter Kritik von bürgerlichen Parteien und privaten Anbietern eine Erweiterung ihres Online-Angebots.
- Ein in Erfüllung eines Postulats erstellter Bericht des Bundesrates ortete keine namhaften gesetzgeberischen Lücken betreffend der Rechtslage von Social Media.

Parteien:

- Gleich drei Parteien feierten 2013 ein Jubiläum: die SP wurde 125-jährig, die GP 30-jährig und die BDP feierte ihr 5-jähriges Bestehen.
- Die Familienpolitik führte in der FDP zu Auseinandersetzungen zwischen den FDP-Frauen und der Mutterpartei.
- Die SVP scheiterte mit zwei Initiativen: Noch nie erhielt die SVP an der Urne so wenig Unterstützung wie für ihre Idee einer Volkswahl des Bundesrates.
- Zum ersten Mal in ihrer Geschichte hatte die SVP mehr als 20 kantonale Regierungssitze inne.
- Die CVP erlitt eine historische Schlappe im Kanton Wallis; mit ihrem Sitzgewinn im Kanton Neuenburg war die Partei aber erstmals in allen Kantonsparlamenten der Schweiz vertreten.
- Die GLP ist die erste nicht-linke Partei, die mit dem Referendum gegen das Kampfflugzeug Gripen Opposition gegen ein Armeebeschaffungsvorhaben ausübte.
- Die Protestpartei MCG feierte in Genf Erfolge, während die Lega im Tessin den Tod ihres Gründers Giuliano Bignasca verkraften musste.

Verbände und übrige Interessenorganisationen:

- Nach der Niederlage bei der Abzocker-Initiative unterzog sich die Economiesuisse

einer fundamentalen Neustrukturierung.

- Beim Schweizerischen Bauernverband wurde erstmals eine Frau zur Vizepräsidentin gewählt.
- Sowohl die Gewerkschaften als auch traditionelle Vereine hatten weiterhin mit Mitgliederschwund zu kämpfen.
- Vier Krankenkassen verliessen den Dachverband Santésuisse und bildeten eine Konkurrenzorganisation namens Curafutura.
- Das frei gewordene VCS-Präsidium wurde mit einer SP-Nationalrätin besetzt.

ANDERES

DATUM: 31.12.2013
MARC BÜHLMANN

Qu'est-ce qui figurait à l'agenda politique suisse en 2013? Quelles étaient les affaires les plus importantes au Parlement? Et qu'est-ce qui a interpellé le public intéressé par la politique? Les événements les plus importants en 2013 sont résumés ci-dessous et ensuite listés par thème. Les liens vous mèneront directement à ces objets et événements clés de l'année en cours. Hier finden Sie die deutsche Version dieses Artikels.

Un aperçu d'une année de politique suisse n'échappe pas au thème de la démocratie directe. L'année 2013 ne fait pas exception à cette règle. En effet, les décisions du peuple, mais également des discussions portant sur l'usage des instruments de la démocratie directe ont marqué l'année politique 2013. Le succès de **l'initiative populaire sur les rémunérations abusives** au printemps – la vingtième acceptation d'une initiative populaire depuis 1891 – a même suscité des réactions à l'étranger. Une fois n'est pas coutume, la Suisse n'a pas été considérée comme étant xénophobe, comme cela fut le cas lors des initiatives sur les minarets et sur le renvoi des étrangers criminels, mais comme un exemple radieux de démocratie. Cette fois-ci, se sont surtout les milieux de gauche et non les partis de la droite conservatrice ou populiste qui ont célébré la démocratie directe suisse comme un modèle digne d'être suivi. Sur le plan de la politique intérieure, l'acceptation de l'initiative de Thomas Minder semblait donner des impulsions à la gauche. Néanmoins, avec l'abrogation du service militaire et l'initiative 1:12, deux initiatives populaires émanant de la gauche ont été nettement rejetées au cours de l'année. L'organisation faïtière Economiesuisse, une des plus grandes perdantes de la votation sur les rémunérations abusives, s'est soumise à une restructuration interne.

L'augmentation des chances de succès des initiatives populaires devant les urnes a stimulé un débat sur les instruments de la démocratie directe. En raison d'un nombre présumé croissant d'initiatives populaires lancées et soumises au vote, le spectre d'une véritable **avalanche d'initiatives** a été pointé du doigt dans la presse. Il a notamment été question de renforcer les critères nécessaires à la qualification des initiatives.

Les difficultés liées à **la mise en œuvre des initiatives** acceptées ont également été au centre des discussions. Comme elle craignait une dilution de l'initiative sur les renvois, l'UDC avait lancé dès 2012 une initiative de mise en œuvre, initiative qui a été déclarée partiellement nulle par le Conseil fédéral durant l'année sous revue. Cette première a été rendue possible par la révision constitutionnelle de 1999. Quant au Tribunal fédéral, celui-ci s'est indirectement immiscé dans le débat en estimant que le droit international primait sur le droit interne en matière de renvoi et d'internement à vie. Alors que la droite conservatrice a redouté un démontage de la démocratie directe, les partisans de cette décision ont fait valoir le bon fonctionnement des contrôles institutionnels.

Quoi qu'il en soit, il s'est de nouveau avéré que les **institutions de la démocratie directe** étaient léthargiques et difficiles à réformer au cours de l'année. En effet, la confiance qu'accorde la population aux institutions est très élevée et l'initiative populaire demandant l'élection du Conseil fédéral par le peuple a été balayée. Par ailleurs, deux modestes propositions de réforme émanant du Conseil fédéral (possibilité de lancer, dès la récolte des signatures, un avertissement concernant les initiatives pouvant causer des problèmes de mise en œuvre ainsi qu'une modification des motifs de nullité) ont été rejetées au stade de la procédure de consultation. Dans le cas de l'article constitutionnel sur la politique familiale, la majorité du peuple et celle des cantons n'ont pas rendu le même verdict et cela pour la douzième fois dans l'histoire de la Confédération. Les discussions, quasi obligées, portant sur une réforme de la double majorité, qui ont suivi le résultat du vote, n'ont cependant pas abouti.

Une plus grande volonté de réforme a pu être observée dans les cantons. Notamment en raison d'une décision du Tribunal fédéral, de nombreux cantons ont entamé ou déjà

mis en œuvre une **réforme de leur système électoral**. C'est surtout le cas du canton de Schwytz qui a fait parler de lui. Le parlement fédéral a considéré que le procédé électoral mixte, prévu dans la nouvelle constitution du canton et oscillant entre scrutin proportionnel et scrutin majoritaire, était contraire à la constitution fédérale. Dans la foulée, la nouvelle loi électorale n'a pas été garantie. Il est extrêmement rare que l'on assiste à ce type de décision, le parlement fédéral faisant preuve d'une grande réticence. Une volonté de réforme s'est également montrée lors des élections aux exécutifs cantonaux. Parmi les cinq élections de renouvellement et les quatre élections de remplacement, la composition partisane des divers gouvernements a changé dans pas moins de sept cantons.

La **politique étrangère** suisse s'est de nouveau avérée difficile en 2013. Certes, la Suisse a, en tant que premier pays européen et malgré un débat parlementaire houleux dans les chambres fédérales, mené à bon port l'accord de libre-échange avec la Chine. Mais, avec les pays européens et les Etats-Unis, la Suisse n'a cependant pas trouvé d'accord dans les dossiers brûlants. Le parlement a refusé la convention avec la France en matière de successions et l'Allemagne a mis en veille la convention bilatérale, sur le différend concernant le bruit du trafic aérien, négociée de longue date avec l'Allemagne. Les relations avec les Etats-Unis ont continué d'être affectées par le conflit fiscal. Il est vrai que les chambres fédérales ont adopté un accord visant à faciliter la mise en œuvre de FATCA, mais un programme visant à résoudre le conflit fiscal, programme proposé par les Etats-Unis de manière unilatérale et longuement tenu opaque, s'est heurté à la sourde oreille du parlement. En conséquence, les banques devront, en l'absence de soutien du parlement, opter entre violation du droit suisse (secret bancaire) et coopération avec les autorités américaines en vue d'éviter une sanction pour complicité en matière de soustraction d'impôt.

Les **relations avec l'Union européenne** n'ont toujours pas eu le vent en poupe en 2013. Celles-ci se sont heurtées aux questions institutionnelles. Malgré des critiques parfois virulentes, le Conseil fédéral a opté pour un mandat de négociation prévoyant la Cour de justice des Communautés européennes comme tribunal d'arbitrage en cas de litiges relatifs aux accords bilatéraux, le mandat contenant cependant l'idée d'une clause d'exemption. L'activation de la clause de sauvegarde par rapport aux anciens membres de l'Union européenne et la prolongation de cette clause vis-à-vis des états de l'Europe de l'Est n'a suscité que peu de compréhension au sein de l'UE. Dans le domaine de la politique de l'éducation, les relations avec l'UE se sont révélées bien plus prometteuses au cours de l'année sous revue. Le parlement a accordé 4.5 milliards de francs à la participation de la Suisse à «Horizon 2020», le programme-cadre de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation et le parlement a proposé des fonds quant à la participation à «Erasmus pour tous», le programme d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport de l'UE. En outre, le projet de recherche intitulé «Human Brain Project» de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne a décroché un milliard d'euros octroyés par la Commission européenne de la recherche.

Sur le plan de **l'économie**, la Suisse s'est de nouveau distinguée de ses voisins. Le PIB a progressé de deux pourcents et les comptes de la Confédération ont une fois de plus affiché un excédent. Alors que le budget prévoyait un déficit de 400 millions de francs, un surplus conséquent d'environ 1.3 milliards de francs a été enregistré. Le taux de chômage a légèrement augmenté durant l'année sous revue, mais en comparaison européenne le niveau affiché, de l'ordre de 3.2 pourcent, est resté très bas.

L'acquisition prévue d'avions de combat du type «**Gripen**» a fait couler beaucoup d'encre durant l'année sous revue. Des indiscretions publiées dans la presse au sujet de l'évaluation et du contrat de vente des 22 avions d'un montant de 3.126 milliards de francs ont soulevé la question de savoir si le Gripen était l'avion approprié. Après bien des tergiversations, les Chambres fédérales se sont prononcées en faveur de l'acquisition à une assez courte majorité. Cette décision n'était cependant pas définitive. Etant donné que la loi fédérale sur le fonds d'acquisition était soumise au référendum facultatif, les partis de gauche et le GSsA, qui avaient déjà fait part de leur intention de lancer le référendum lors des délibérations parlementaires, mais également un comité libéral, sous la responsabilité des Vert'libéraux, ont récolté en un court laps de temps le nombre de signatures requises. Malgré le fait que la votation ait été programmé pour mai 2014, la campagne a démarré dès la fin de l'année 2013. En septembre de l'année sous revue, la population a exprimé une attitude fondamentalement favorable à l'armée en rejetant l'initiative populaire « oui à l'abrogation du service militaire obligatoire ».

En matière de **politique d'infrastructure**, des décisions importantes sont intervenues en 2013. Au printemps, la population a accepté à une large majorité la révision de la loi sur l'aménagement du territoire ayant pour but une gestion plus économe du sol. La révision, qui stipule notamment un déclassement de zones à bâtir surdimensionnées, n'a soulevé une grande opposition que dans le canton du Valais, ce qui s'est manifesté par un rejet massif à hauteur de plus de 80 pourcent. Les autres cantons ont tous approuvé la révision de la loi. En adoptant le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), les Chambres fédérales ont posé d'importants jalons quant à l'extension des transports publics. Le parlement a autorisé une enveloppe d'environ six milliards de francs, ce qui correspond presque à un doublement des fonds par rapport à la proposition du Conseil fédéral. Etant donné que FAIF contient des amendements constitutionnels, c'est le peuple qui s'exprimera sur cet objet en 2014. La politique des transports a essuyé un revers à la fin de l'année sous revue lorsque les citoyens ont rejeté une augmentation du prix de la vignette autoroutière de 40 à 100 francs. Cette décision référendaire a également eu pour conséquence la non-réalisation de l'extension du réseau autoroutier d'environ 400 km. La décision prise en 2011 de sortir de l'énergie nucléaire a été concrétisée sous forme d'un message du Conseil fédéral portant sur le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Afin de pouvoir arrêter les cinq centrales nucléaires sans que celles-ci ne soient remplacées, le gouvernement préconise une réduction de la consommation d'énergie et la promotion des énergies renouvelables. La question des délais a fait l'objet d'âpres affrontements. Après qu'un groupe d'experts internationaux ait constaté des manquements en matière de sécurité dans la centrale de Mühleberg, l'exploitant FMB a décidé la fermeture du site d'ici à 2019 pour des raisons économiques. Une initiative cantonale demandant une mise à l'arrêt immédiate de la centrale bernoise est programmée pour 2014.

La **politique de la santé** et la politique sociale constituent des chantiers qui continueront de gagner en importance au cours des prochaines années. D'une part, les évolutions démographiques demanderont des adaptations au sein du système de santé publique. D'autre part, les coûts liés aux avancées technologiques devront être maîtrisés à long terme. Par sa stratégie globale « Santé2020 », le Conseil fédéral a présenté un paquet de mesures afin que le système sanitaire puisse faire face aux défis à venir. D'autre part, le vieillissement croissant de la population accroît la pression sur les assurances sociales. Le Conseil fédéral a également publié un document de vue d'ensemble. La « Prévoyance vieillesse 2020 » vise à réformer en profondeur et de manière simultanée le premier ainsi que le second pilier. Il est prévu que le financement de l'AVS puisse être garanti, sans baisse au niveau des rentes, par une flexibilisation de l'âge de la retraite, la référence se situant à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes, par un abaissement du taux de conversion minimal dans le cadre de la prévoyance professionnelle et par une hausse de la TVA. L'assurance invalidité doit également être assainie. Toutefois, après plus de deux ans de débats au sein des commissions et du parlement, une alliance composée de la gauche et de la droite conservatrice a fait couler la deuxième partie de la sixième révision de l'AI au cours de l'année sous revue.

Le peuple suisse a eu l'occasion de se prononcer à deux reprises sur des objets portant sur la **politique du marché du travail**. En septembre, il a accepté un projet de libéralisation dans le domaine des heures d'ouverture des magasins de stations-service situés sur les aires d'autoroutes ou le long d'axes de circulation importants fortement fréquentés. En coopération avec des organisations religieuses, les syndicats, le PS, les Verts, le CSP et le PEV avaient lancé le référendum. Par ailleurs, le peuple a nettement rejeté l'initiative populaire «1:12» de la Jeunesse socialiste à la suite d'une campagne longue et intense. L'initiative souhaitait que le salaire le plus élevé ne puisse être plus de douze fois supérieur au salaire le plus bas versé par la même entreprise.

La **politique familiale** a également fait l'objet de deux votations durant l'année sous revue. L'article constitutionnel, qui avait pour but une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle, a échoué, comme cela fut le cas pour seulement onze votations depuis 1848, à l'une des deux majorités requises. Alors que les votants ont approuvé le texte à hauteur de 54.3 pourcent, la plupart des cantons alémaniques, représentant une majorité de 11 4/2 voix de cantons, s'y sont opposés. En novembre, l'initiative populaire de l'UDC qui demandait des allègements fiscaux en faveur des parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants n'a pas obtenu de majorité non plus. L'initiative a été assez nettement rejetée tant par le peuple que par les cantons.

La **politique agricole 2014-2017** a certes été adoptée par les Chambres, mais le

programme a été loin de faire l'unanimité. Après que le référendum contre le programme ait été abandonné, l'Union Suisse des paysans a lancé, avec le soutien de l'UDC, une initiative portant sur la sécurité alimentaire dont le but consiste à revenir sur des décisions prises par le parlement. Une initiative lancée par les Verts visant à des aliments équitables et la reprise des délibérations parlementaires relatives à la loi sur les denrées alimentaires marqueront la politique agricole dans les prochaines années.

Au cours de l'année sous revue, pas moins de trois **partis** ont fêté des anniversaires importants. Le PS a célébré ses 125 ans, les Verts leurs 30 ans et le PBD ses 5 ans d'existence. Quant à l'UDC, elle a pu se réjouir du fait qu'elle ait, pour la première fois, dépassé la barre des 20 mandats au niveau des exécutifs cantonaux et gagné du terrain pour ce qui est des parlements cantonaux, notamment à Neuchâtel et en Valais. Alors que le PBD et les Verts libéraux, les jeunes partis du centre, ont de nouveau enregistré une augmentation de leurs sièges, le PS, les Verts, le PLR et le PDC y ont au final tous laissé des plumes. Les chrétiens-démocrates se sont consolés par le fait d'être, pour la première fois de leur histoire, représentés dans tous les 26 parlements cantonaux. A Genève (MCG) et à Lausanne (Ensemble à Gauche), ce sont des forces politiques aux extrêmes qui ont progressé.

Problèmes politiques fondamentaux:

- La SSUP, qui souhaite remplacer l'hymne national suisse actuel, a lancé un concours artistique.
- L'interdiction faite aux partis politiques de se rendre sur la prairie du Grütli a été assouplie.
- Les discussions autour de l'anniversaire de la bataille de Marignan de 1515 ont mis en avant des conceptions de l'histoire qui divergent selon les partis politiques.
- Des décisions de la démocratie directe suisse influencent l'image de la Suisse à l'étranger.
- Les peurs de l'avenir et les soucis diminuent comparé aux années précédentes; la confiance en les institutions politiques reste élevée.

Ordre juridique:

- Le Tessin a voté pour une interdiction de porter la burqa et le niqab dans l'espace public.
- Le parlement discute la révision totale de la loi fédérale sur la nationalité suisse.
- La révision de la loi sur le blanchiment d'argent améliore l'échange d'informations financières.
- Le Conseil fédéral projet une loi sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger.
- Une vive discussion sur les exécutions des peines en Suisse est déclenchée par deux assassinats tragiques.
- Le Tribunal fédéral définit les critères qui mènent à un internement à vie.
- L'affaire «Carlos» ouvre un débat sur l'exécution des peines applicables aux mineurs.
- L'obligation de transporter des groupements de supporters des clubs sportifs est assouplie.
- L'Assemblée fédérale transmet une motion pour lutter contre l'utilisation abusive des armes.
- L'autorité parentale conjointe deviendra la règle.

Institutions et droits populaires:

- L'initiative demandant l'élection du Conseil fédéral par le peuple a été clairement refusée par le peuple et par les cantons.
- Au milieu du mois de septembre, la Confédération a ouvert une plateforme Open-Data dans le cadre du projet pilote Open Government.
- En 2013, pas moins de cinq conseillers nationaux ont échangé leur costume de parlementaire contre celui de ministre cantonal.
- Le Conseil des Etats a introduit un système de vote électronique suite à quelques imprécisions de comptabilisation des votes à mains levées.
- L'acceptation de l'initiative Minder a marqué la vingtième demande populaire acceptée depuis 1891, et pour la douzième fois, une divergence entre la majorité du peuple et des cantons a été fatale pour l'arrêté fédéral sur la politique familiale.
- Le Conseil fédéral a recommandé de déclarer l'initiative de mise en œuvre partiellement invalide.
- La relation entre le droit international et national, ainsi que la mise en œuvre d'initiatives populaires contraires au droit international ont été largement discutées dans l'espace public et politique.
- Le parlement s'est montré de plus en plus sceptique face à l'introduction du e-

voting.

Structures fédéralistes:

- Le Conseil national n'a pas validé le nouveau droit de vote du canton de Schwytz.
- La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a fêté ses 20 ans d'existence.
- La péréquation financière nationale est de plus en plus critiquée; de nombreuses propositions de modifications animent les débats.
- Le nombre de commune a atteint le niveau le plus bas; la forte tendance à des fusions s'est poursuivie.
- L'initiative sur la fusion des cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville a été conclue, les discussions qui l'entourent n'ont pas passionné.
- Le Jura bernois et le canton du Jura n'ont entamé aucune procédure concernant une possible fusion: si la proposition a été acceptée par le canton du Jura lors de la votation populaire, elle a été rejetée par la partie francophone du canton de Berne.

Elections:

- Dans de nombreux cantons, des réformes du droit de vote ont été discutées et en partie mises en œuvre.
- Dans quatre cantons, les parlements cantonaux ont été renouvelés. Du côté des vainqueurs, nous retrouvons les vert'libéraux, le PBD et aussi l'UDC. A Genève, le MCG et l'extrême gauche ont progressé. Les principales pertes sont à déplorer du côté du PLR.
- Dans cinq cantons, les élections pour le gouvernement ont eu lieu. Il n'y a qu'à Soleure que la composition du gouvernement ait été confirmée. Du côté des cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, du Valais, de Genève et de Neuchâtel, nous avons assisté à des modifications relativement importantes des gouvernements, avec notamment la non-réélection d'anciens membres.
- Dans deux des trois cantons où des élections complémentaires ont eu lieu, la composition partisane du gouvernement a changé (AR, BL); dans le canton de Fribourg, le PDC a réussi à défendre son siège face au PS.
- N'ayant pas de viennent-ensuite sur leur liste électorale, la Lega a désigné un nouveau ministre.
- A Lugano, lors des élections du conseil municipal, la Lega a conquis un troisième siège au dépend du PLR. A Zurich, la gauche alternative est entrée à l'exécutif au frais du PLR.

Politique étrangère:

- Les fermetures de consulats et d'ambassades ordonnées par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) suite aux demandes d'économies du parlement ont été combattues par ce même parlement.
- Le règlement des questions institutionnelles a continué de bloquer la conclusion de nouveaux accords avec l'UE.
- Le Conseil fédéral a maintenu la clause de sauvegarde envers les pays de l'UE-8 et l'a également élargie aux pays de l'UE-17.
- Les relations avec la France ont été entachées par la dénonciation des forfaits fiscaux accordés à certains expatriés fiscaux et la nouvelle convention sur les successions refusée par le parlement helvétique.
- Un accord de libre-échange a été signé avec la Chine.
- Invitée par la Russie, la Suisse a participé au G20 à Moscou.
- Genève a accueilli des conférences internationales visant à mettre un terme à la guerre en Syrie, ainsi que des pourparlers sur le dossier du nucléaire iranien.

Armée:

- L'engagement de la Swisscoy au sein de la Kosovo Force multinationale (KFOR) a été prolongé jusqu'en 2017.
- L'acquisition des avions de combat «Gripen» a passé la rampe parlementaire malgré des sons discordants.
- Le Conseil fédéral a esquissé les contours du Développement de l'armée (DEVA), qui constitue la mise en œuvre du rapport sur l'armée 2010 et du rapport sur la politique de sécurité de 2010.
- L'initiative populaire demandant l'abrogation du service militaire obligatoire a subi une nette défaite aux urnes.
- L'avenir de la protection civile sera présenté dans le cadre d'une Stratégie 2015+.

Politique économique:

- Le produit intérieur brut de la Suisse a progressé de deux pourcents au cours de l'année sous revue.

- Dans le cadre du projet Swissness, les chambres fédérales se sont mises d'accord sur les critères permettant une meilleure protection de la «marque suisse».
- Le Conseil des Etats a adopté une révision de la loi sur les cartels.
- Le peuple suisse a accepté l'initiative populaire contre les rémunérations abusives, mais a rejeté l'initiative à 12.
- En relation avec la révision de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), le parlement a introduit une obligation de plan social s'agissant des licenciements collectifs.

Crédit et monnaie:

- La Banque Nationale a maintenu le cours plancher face à l'Euro et a activé le volant de fonds propres anticyclique afin d'éviter une surchauffe du marché immobilier.
- Le parlement a approuvé un accord en vue d'une mise en œuvre simplifiée de l'accord FATCA.
- Les Etats-Unis ont proposé un programme unilatéral visant le règlement du passé des banques afin de résoudre le différend fiscal.
- Le Conseil fédéral a exprimé son intention d'instaurer l'échange automatique d'informations dès que ce dernier serait considéré comme un standard international.
- Un groupe d'experts pour le futur de la place financière suisse a été créé.

Agriculture:

- La politique agricole de 2014 à 2017 a été acceptée par les différents conseils et inscrite comme décret.
- Deux initiatives à propos de l'alimentation et des provisions du peuple suisse ont été lancées.
- L'administration et le parlement ont pris différentes mesures pour empêcher l'extinction des abeilles.
- Avec une hausse du prix du lait, la première depuis la suppression des contingents en 2009, une situation favorable pour les producteurs semble se dessiner.
- Les conseils ont menés des consultations à propos de la loi sur les denrées alimentaires.
- Le Conseil fédéral a pris des mesures dans le cadre de la protection des troupeaux face à nos grands prédateurs.

Finances publiques:

- Le Conseil fédéral a rejeté la Convention en matière d'imposition sur les successions avec la France.
- Le Conseil fédéral a recommandé d'accepter l'initiative populaire «pour le couple et la famille – non à la pénalisation du mariage» émanant du PDC.
- Dans le domaine de la TVA, le parlement a décidé de ne pas entrer en matière sur le modèle à deux taux.
- Le Conseil national a renvoyé au Conseil fédéral le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014.
- Les comptes 2013 ont affiché un excédent de 1.3 milliards de francs, un résultat nettement supérieur aux prévisions.
- Le budget 2014 a affiché un surplus de 121 millions de francs.

Energie:

- Le Conseil fédéral a présenté au parlement son message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050.
- L'initiative populaire «Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique» a abouti.
- Les Forces motrices bernoises (FMB) ont annoncé qu'elles débrancheraient la centrale atomique de Mühleberg (BE) en 2019.
- Le Conseil des Etats a rejeté la réintroduction du droit de veto des cantons en matière de dépôts de déchets radioactifs.
- Le parlement a fortement augmenté la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), ce qui a amené le parti socialiste à retirer son initiative populaire cleantech.

Transports et communications:

- Les divergences au sujet de FAIF ont pu être éliminées durant les délibérations parlementaires.
- Des prises de position critiques dans le cadre de la consultation relative à l'assainissement du tunnel routier du Gothard n'ont en rien changé l'intention du Conseil fédéral de construire un deuxième tube.
- Le parlement a adopté la loi fédérale sur la construction et le financement d'un corridor continu de quatre mètres au Gothard.

- Le peuple suisse a rejeté la loi sur la vignette autoroutière.
- Le traité international destiné à résoudre le conflit portant sur le bruit de trafic aérien a été ratifié par l'Assemblée fédérale, mais mis en veilleuse par l'Allemagne.

Aménagement du territoire et logement:

- En mars, la loi révisée sur l'aménagement du territoire a été largement acceptée dans les urnes; seul le canton du Valais l'a très clairement refusée à plus de 80 pourcent de non.
- Le parlement a chargé le Conseil fédéral, à une large majorité, de classer le projet visant à abroger la Lex Koller.
- Le Tribunal fédéral a accepté deux plaintes de Helvetia Nostra relatives à la construction de résidences secondaires après la votation, il a confirmé aussi le droit de recours de l'organisation.
- Le Conseil fédéral a présenté son projet relatif à la mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires, s'il a été salué par les régions de montagne, des organisations de protection de la nature et de l'environnement l'ont refusé.
- Un postulat a incité le Conseil fédéral à examiner la prise des mesures d'accompagnement dans le domaine du logement.

Protection de l'environnement:

- Le Conseil fédéral a décidé d'un contre-projet indirect à l'initiative «pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources». Il a envoyé le projet en consultation.
- Le contre-projet indirect à l'initiative populaire «Eaux vivantes» concernant la protection et l'utilisation des eaux, effectué en 2011, a provoqué neuf initiatives cantonales jusqu'à fin 2013; un postulat accepté par le Conseil national exige un rapport sur les effets de la délimitation des espaces réservés aux eaux sur l'agriculture et sur les propriétaires de zones à bâtir classées.
- Une initiative parlementaire acceptée par la commission confiée au Conseil fédéral l'élaboration d'un règlement qui devrait condamner l'abandon de déchets sur la voie publique (Littering).
- Le parlement a accepté une révision de la loi sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer. L'objectif est de renforcer la protection contre le bruit pour les riverains du rail.

Population et travail:

- Le Conseil fédéral a activé la clause de sauvegarde à l'égard des pays de l'Union européenne.
- Le taux de chômage est passé de 2.9 pourcent à 3.2 pourcent.
- Les salaires nominaux ont progressé de 0.7 pourcent, les salaires réels de 1.0 pourcent.
- Le parlement a rejeté l'initiative populaire sur les salaires minimums.
- Le peuple a accepté une libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations-services.
- La nouvelle convention collective du travail de l'industrie des machines a introduit des salaires minimums.

Santé, assistance sociale, sport:

- Dans le cadre de la stratégie «Santé2020», le Conseil fédéral a esquissé les contours de la politique sanitaire des prochaines années et a ainsi mis sur pied plusieurs programmes.
- Le parlement a émis un contre-projet à l'initiative «oui à la médecine de famille», ce qui a provoqué son retrait.
- Le Conseil des Etats s'est penché en tant que premier conseil sur la révision de la loi sur la transplantation.
- La nouvelle loi relative à la recherche sur l'être humain est entrée en vigueur.
- Suite à l'élimination de divergences, le parlement a décidé une limitation à durée déterminée de l'admission des médecins spécialistes.
- Une initiative populaire demandant «davantage de places de formation en médecine humaine» a été lancée.
- Le peuple a accepté la nouvelle loi sur les épidémies lors d'une votation référendaire.
- La révision de la loi fédérale sur l'alcool a créé plusieurs divergences entre les deux Chambres.
- Après le refus par le peuple grison, la Suisse ne sera pas candidate à l'organisation des jeux olympiques d'hiver de 2022.

Assurances sociales:

- Les initiatives populaires «AVSplus» et «Pour un revenu de base inconditionnel» ont abouti.
- Le Conseil fédéral a concrétisé sa stratégie de réforme global de la «Prévoyance vieillesse 2020» laquelle doit amener une consolidation financière du niveau des prestations.
- Les conseils ont largement rejeté le deuxième paquet de mesure de la révision 6b de l'AI et enterré ainsi les projets de révisions.
- Après avoir essuyé de nombreuses critiques lors de la consultation, le Conseil fédéral a renoncé à lancer un contre-projet à l'initiative «Pour une caisse publique d'assurance-maladie».
- Dans un contexte d'urgence, les conseils ont autorisé temporairement de nouveau l'admission de médecins spécialistes.

Groupes sociaux:

- Le Conseil fédéral a dévoilé ses premières pistes afin de mettre en œuvre l'initiative de l'UDC «pour le renvoi des criminels étrangers».
- L'initiative «contre l'immigration de masse» a été refusée par les chambres et les débuts de campagnes avant la votation populaire ont été enflammés.
- Le référendum lancé par les Verts contre les mesures urgentes décidées dans le domaine de l'asile a échoué devant le peuple.
- Bien qu'acceptée majoritairement par le peuple, l'initiative demandant l'introduction d'un article constitutionnel pour la famille n'a pas su convaincre la majorité des cantons suisses.
- Les chambres fédérales ont refusé l'initiative populaire «financer l'avortement est une affaire privée».
- L'initiative visant à instaurer des déductions fiscales pour les personnes qui gardent leurs enfants elles-mêmes a été refusée en votation populaire.
- Le Conseil des Etats a introduit la possibilité pour les couples homosexuels d'adopter les enfants de leur conjoint.

Enseignement et recherche:

- Dotée d'un crédit de 305.5 millions, la Suisse participera au programme «Erasmus pour tous» d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport de l'UE (2014-2020).
- La loi sur la formation continue concrétise le mandat constitutionnel de 2006.
- L'initiative sur les bourses de l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES) est valable. Un contre-projet indirect du Conseil fédéral a été mis en place.
- Numerus clausus, taxes d'études et sélection qualitative ont animé les débats, notamment dans le cadre des Ecoles polytechniques fédérales (EPF).
- Le Parlement a validé le crédit de 4'389 millions de francs qui assure la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherches européens Horizon 2020.

Culture, langues, églises:

- L'acceptation d'un postulat pousse le Conseil fédéral à examiner la possibilité d'exposer publiquement la collection d'art de la Confédération.
- A l'intention du Parlement, le gouvernement a adopté une révision complète de la loi sur la protection des biens culturels.
- A Lugano, les enseignants se sont rencontrés dans le cadre de la première conférence sur un renforcement de l'italien comme troisième langue nationale.
- Le Conseil national a invité le Conseil fédéral à établir un rapport sur la présence de symboles religieux dans les lieux publics.
- Suite à l'initiative des paroisses qui demande de la désobéissance envers l'église catholique, les évêques de Bâle, Coire et Saint-Gall ont dû suivre une invitation à Rome.
- Le rapport du Conseil fédéral sur la situation des musulmans en Suisse n'a relevé aucune différence religieuse significative.

Médias:

- Selon le conseiller fédéral Maurer mais aussi les auteurs des quatrième Annales «Qualités des médias», il existe des problèmes concernant la diversité des médias qui diminue.
- Suite à une nouvelle méthode pour mesurer la part d'audience et en raison de la contestation de ces résultats par les stations privées - «3Plus» en particulier - la publication du nombre de téléspectateurs a été retardée de plus d'une demie année - source de colère des annonceurs.
- Le Conseil fédéral a présenté son message pour la modification de la loi sur la radio et la télévision, avec comme objectif un remplacement de la taxe Billag par une redevance générale.

- Malgré les critiques des partis bourgeois et des fournisseurs privés, un changement de concession a permis à la SRG SSR d'élargir son offre en ligne.
- Dans le cadre d'un rapport en réponse à un postulat, le Conseil fédéral n'a trouvé aucune lacune dans la législation au sujet des réseaux sociaux.

Partis:

- En 2013, trois partis ont fêté un anniversaire important: le PS a célébré ses 125 ans, les Verts leur 30 ans et le PBD ses 5 ans d'existence.
- La politique familiale a engendré des tensions au sein du PLR entre les femmes PLR et la direction du parti.
- Deux initiatives de l'UDC ont échoué: l'UDC n'avait jamais reçu si peu de soutien populaire qu'avec son idée d'élection du Conseil fédéral par le peuple.
- Pour la première fois de son histoire, l'UDC détient plus de 20 sièges dans les exécutifs cantonaux.
- Le PDC a connu un revers historique dans le canton du Valais; mais en gagnant un siège dans le canton de Neuchâtel, il est pour la première fois représenté dans tous les parlements cantonaux de Suisse.
- Avec son référendum contre l'acquisition du Gripen, les Vert'libéraux ont été le premier parti ne se réclamant pas de gauche à s'opposer à un projet d'achat de l'armée.
- Alors que le parti de protestation MCG a connu un grand succès à Genève, la Lega a dû faire le deuil de son fondateur Giuliano Bignasca.

Associations et autres groupes d'intérêt:

- A la suite de son échec dans le cadre de l'initiative sur les rémunérations abusives, Economiesuisse s'est fondamentalement restructurée.
- Pour la première fois, une femme a été élue vice-présidente de l'Union Suisse des Paysans.
- Les syndicats ainsi que les associations traditionnelles ont dû constater une régression du nombre de membres.
- Quatre caisses d'assurance-maladie ont quitté l'association Santésuisse et mis en place une organisation concurrente du nom de Curafutura.
- Une conseillère nationale socialiste a repris la présidence de ATE.

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

Le 28 mai, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message portant sur l'approbation d'un **crédit-cadre de 45 millions de francs en faveur de la Croatie**. Ainsi, la Croatie qui est membre de l'Union Européenne depuis 2013, bénéficierait du même soutien que les autres pays de l'Europe de l'Est qui ont adhéré à l'UE depuis 2004. Cette aide financière a pour but d'aider les pays de l'Est à se développer et à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie. Il s'agit, par ce moyen, également de renforcer les relations que ces pays entretiennent avec la Suisse. Le sujet avait été mis de côté après le vote du 9 février, mais le Conseil fédéral a débloqué la situation fin avril en expliquant qu'il respecterait la libre circulation même sans accord et en confirmant qu'il verserait les 45 millions prévus.

La CPE-CE a proposé à son conseil d'adhérer au projet, ce qu'a fait le Conseil des Etats en donnant son feu vert au versement de 45 millions de francs à titre d'aide à la Croatie lors de la session d'automne 2014 par 39 voix contre 2. Il y a eu opposition de Thomas Minder (indépendant, SH) qui s'est montré sceptique envers l'approbation du peuple suisse sur ce versement, surtout après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse.

Le Conseil national a également approuvé le crédit lors de la session d'hiver par 132 voix contre 53 et 6 abstentions. L'UDC s'est opposée au versement en proclamant que cette aide financière était uniquement dans l'intérêt de l'UE et n'apportait aucun avantage à la Suisse. La demande de l'opposition formée par Büchel (udc, SG), Aebi (udc, BE), Estermann (udc, LU), Mörgeli (udc, ZH), Reimann (udc, SG) et Stamm (udc, AG) concernant la suspension de débat, jusqu'à ce que les négociations concernant la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse aient abouti, a été rejetée par 128 voix contre 54.

L'aide financière devrait être utilisée à partir de mai 2017 pour financer des projets concrets visant à améliorer les conditions de vie sur place et à instaurer davantage de sécurité.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.03.2015
AUDREY BOVEY

Institué à Malte le 19 juin 2011, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) se donne pour tâche de faciliter la coopération entre les états membres de l'UE et, lorsque cela s'avère nécessaire, de seconder ces derniers dans le domaine de l'asile. La Suisse, exempte de l'UE mais associée aux accords Dublin, a négocié les conditions de sa collaboration avec l'EASO de manière concomitante à la Norvège, au Liechtenstein et à l'Islande. Ainsi, les termes de l'accord permettent notamment à la Suisse de prendre part à l'ensemble des activités du Bureau ou de participer, en tant qu'observatrice, aux séances du conseil d'administration. Elle ne peut en revanche contribuer aux décisions relatives aux engagements opérationnels.

Au Parlement, la Chambre basse s'est, dans un premier temps, déclarée favorable au projet du Conseil fédéral, écartant ainsi la proposition de ne pas entrer en matière avancée par la minorité Fehr, composée au total de sept élus de la CIP-CN, tous membres de l'UDC. L'entrée en matière a également été approuvée par la majorité du second conseil, au dépens cette fois-ci de la minorité Föhn et Minder. Le 20 mars 2015, date du vote final, le Conseil national (par 140 voix contre 57) et le Conseil des Etats (par 38 voix contre 6) se sont définitivement prononcés en faveur de l'arrêté fédéral établissant les **modalités de participation de la Suisse au Bureau européen d'appui en matière d'asile**.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.12.2017
AUDREY BOVEY

Le 5 décembre 2017, le Conseil des Etats s'est à son tour exprimé sur la **reprise du règlement (UE) 2016/1624, relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**. La chambre haute a, à cette occasion, refusé l'instauration d'un plafonnement de 12 millions de francs pour la participation financière annuelle de la Suisse au projet Frontex, telle que voulue par une majorité du Conseil national. Par 38 voix contre 5, les sénatrices et sénateurs ont plaidé en faveur d'une facture de 15 millions de francs par année pour la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen, apportant ainsi leur soutien à la proposition du Conseil fédéral. La décision de la chambre des cantons s'est faite au grand dam du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre. Selon Thomas Minder (indépendant, SH), rapporteur de la minorité en faveur du maintien de la modification de la chambre basse, "l'agence Frontex est devenue un monstre bureaucratique dont les coûts sont incontrôlables."

A peine un jour plus tard, le 6 décembre 2017, le Conseil national, a, en deuxième lecture, donné raison au Conseil des Etats (105 voix pour, 61 contre et 10 abstentions). Alors que les groupes socialiste et vert-libéral se sont exprimés en accord avec la majorité, le groupe des Verts a quant à lui opté pour l'abstention.

Le projet a en définitive été adopté par les deux chambres du Parlement lors du vote final du 15 décembre 2017.³

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Migrationspolitik

Le thème de l'immigration a monopolisé l'attention du parlement pendant l'été. Après le refus du Conseil fédéral, c'est le parlement qui s'est exprimé sur l'**initiative de l'UDC « contre l'immigration de masse »**. L'initiative demande que des contingents soient réintroduits en matière d'immigration. Ces contingents concerneraient les immigrants au sens large, soit les titulaires d'autorisation de séjour temporaire, les travailleurs frontaliers et les requérants d'asile. Les contingents seraient estimés en fonction des besoins économiques de la Suisse. Le Conseil national a ouvert la phase des débats parlementaires en juin. Les presque 70 demandes de prise de parole ont clairement reflété l'importance politique du sujet. Lors des débats, les membres du parti agrarien ont défendu leur initiative en insistant sur le fameux « Dichtstress », soit la pression grandissante sur le marché du travail et du logement, ainsi que sur les infrastructures en raison de la croissance démographique. L'UDC a étoffé ces arguments avec des statistiques cantonales montrant la surreprésentation des étrangers dans les prisons ou leur dépendance à l'assurance-chômage. De l'autre côté, les arguments se sont concentrés sur le danger que représente l'initiative pour l'économie helvétique et sur le risque de tensions avec l'Union européenne. En effet, l'initiative ne serait pas compatible avec la libre circulation des personnes. Cette incompatibilité pourrait ainsi pousser Bruxelles à déclencher la clause guillotine et ainsi révoquer l'accord sur la libre circulation ou encore les six accords des bilatérales I. Le mélange des catégories de migrants, travailleurs ou réfugiés, a également été critiqué. Lors du vote, seule l'UDC a

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 20.06.2013
EMILIA PASQUIER

soutenu son propre texte, qui a donc été refusé par 128 voix contre 49 et 2 abstentions. Des arguments similaires ont été développés au Conseil des Etats. Ce dernier a également refusé l'initiative par 34 voix contre 6. Bien que balayée par le parlement, l'initiative a rapidement inquiété les opposants tant le risque d'une acceptation populaire semblait réel. Ce front uni contre l'UDC a choisi de créer deux comités de campagne afin que la gauche et la droite puissent convaincre leurs électeurs avec leurs arguments respectifs. Au début de la campagne, la gauche a clairement exigé un renforcement des mesures d'accompagnement contre la sous-enchère salariale et pour améliorer les conditions de logement. Elle a même menacé de combattre la future votation sur l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie si aucune mesure n'était prise. L'économie a également rapidement abattu ses cartes. Craignant une augmentation de la bureaucratie et des difficultés supplémentaires pour embaucher du personnel étranger, Swissmem et l'Union Suisse des paysans ont exposé leurs arguments dans une conférence de presse commune. La votation étant fixée au 9 février, soit peu après les fêtes de fin d'année, la campagne a été annoncée « courte et brutale ». Et en effet, la guerre des images a été déclarée à la mi-décembre. Alors qu'économiesuisse avait choisi de reprendre le visuel du « pommier » qu'il avait déjà utilisé lors de la campagne sur les bilatérales, l'UDC a contre-attaqué avec une campagne détournant le fameux pommier. La version de l'UDC montre le même arbre, mais muni de racines étouffant la Suisse sous le slogan « La démesure nuit à la Suisse ». Quelques jours avant les fêtes de fin d'année, l'UDC a également sorti ses chefs d'entreprises pour défendre son initiative. Ainsi, Christoph Blocher (udc, ZH) et Thomas Minder (sans parti, SH) ont estimé que la libre circulation des personnes était nuisible pour la Suisse. En toute fin d'année, un premier sondage réalisé pour le SonntagsZeitung et Le Matin Dimanche donnait de bonnes chances aux opposants à l'initiative. 54% des sondés refuseraient l'initiative. Réponse finale le 9 février 2014. ⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.02.2016
SOPHIE GUIGNARD

Le peuple s'est prononcé le 28 février 2016 sur l'**initiative de mise en oeuvre**. Le renvoi des étrangers criminels avait été accepté en votation populaire en 2010. En raison de contradictions avec les textes de loi internationaux, notamment les bilatérales et la convention européenne des droits de l'Homme, le parlement avait proposé une mise en oeuvre qui différait quelque peu du texte proposé par le parti agrarien. Celui-ci, fâché par le non-respect littéral du texte, a lancé l'initiative dite "de mise en oeuvre", qui proposait, en addition à la version de 2010, un catalogue d'effractions menant à l'automatisme du renvoi. Cette liste, qui va du meurtre au viol, en passant par le cambriolage ou la fraude aux assurances sociales, est en outre complétée par un certain nombre de délits mineurs (infractions au code de la route, lésions corporelles légères, par exemple) pouvant également conduire à l'expulsion en cas de récidive. La campagne a été marquée par une mobilisation hors du commun, notamment du côté de la société civile. En décembre 2015, trois comités distincts se déclaraient pour le non: les partis bourgeois, secondés par les milieux économiques, une alliance des partis de gauche, du parti écologistes ainsi que des syndicats, ainsi qu'un groupe d'ONG. Les premiers sondages annonçaient un taux de 66% de oui. En décembre, 40 des 46 conseillers aux Etats ont lancé un appel contre l'initiative, les six non-signataires étant 5 conseillers UDC et l'indépendant Thomas Minder. Les milieux économiques, à l'exception de l'USAM se sont engagés pour le non, economiesuisse annonçant toutefois ne pas vouloir engager de moyens financiers dans la campagne. Au fur et à mesure que le jour de la votation approchait, de plus en plus de milieux ont pris position publiquement contre l'initiative: certains milieux religieux, un groupement de 180 professeur.e.s de droit, ainsi qu'un groupe de personnalités appelé "appel urgent contre l'initiative inhumaine de l'UDC". Les gouvernements cantonaux de Zurich, Soleure, Argovie, Bâle-ville et Berne ont également pris position contre l'initiative. Les affiches de l'UDC reprenaient leur fameux mouton noir, chassé à coup de pied par un mouton blanc, sis sur une surface rouge à croix blanche. Il a d'ailleurs été reproché aux trois comités initiaux de s'être approprié les codes graphiques de l'union démocratique du centre, sur leurs affiches représentant une botte militaire écrasant le palais fédéral ou encore une boule de démolition tombant sur l'allégorie Helvetia. Ces affiches ont plus tard dans la campagne laissé la place à celle de l'appel urgent, mettant en scène un "non" géant en lettres noires, dans les trois langues. Si l'UDC s'est retrouvée dans cette campagne seule contre tous, elle a dû également faire face à des dissidences au sein de ses propres rangs. En effet, le conseiller national zurichois Hans-Ueli Vogt a déclaré que l'initiative devait protéger les étrangers.e.s issus de la deuxième génération de l'automatisme des renvois. Il a été soutenu par les sénateurs Roland Eberle, Alex Kuprecht et Hannes Germann, mais fortement critiqué par la direction du parti, notamment Christoph Blocher. Il faut d'ailleurs signaler qu'une augmentation importante des demandes de naturalisation a été observée durant la

campagne.

La nature du débat sur la mise en oeuvre a quelque peu différé de celle de l'initiative de 2010, en centrant le débat sur les droits de l'Homme ainsi que le respect des valeurs suisses et de l'Etat de droit. La mobilisation de la société civile plus importante qu'en 2010 peut expliquer cet état de fait. L'UDC s'est quant à elle cantonnée à ses arguments phares, à savoir la sécurité nationale et la primauté du droit suisse sur le droit étranger. Le catalogue des délits proposé par l'union du centre a d'ailleurs été largement utilisé par les opposants à l'initiative, afin de démontrer le caractère de bagatelle de certains délits menant à une expulsion.

A l'issue de la campagne, le non l'a emporté dans les urnes à 58.9% contre 41.1% de oui. Seuls trois cantons et trois demi-cantons se sont prononcés en faveur de l'initiative, à savoir Uri, Schwyz, le Tessin, ainsi qu'Obwald, Nidwald et Appenzell Rhodes Intérieures. L'analyse VOX de la votation met en lumière la plus importante participation depuis la question de l'entrée dans l'espace économique européen en 1992. Une forte mobilisation des milieux de gauche ainsi que des jeunes expliquent cette différence de participation par rapport aux autres votations.

Les choix de votes sont fortement influencés par les appartenances politiques, la grande majorité des votants ayant un parti préféré en ont suivi les mots d'ordre. Si le PLR et le PDC avaient en 2010 fortement plébiscité l'initiative de base, ils en ont très fortement rejeté la proposition de mise en oeuvre six ans après. Un net conflit entre ouverture et traditions marque les choix de vote, les partisans d'une Suisse ouverte sur le reste du monde ayant massivement rejeté l'initiative. De plus, le non augmente avec le niveau de formation des votants, mais pas en fonction de l'âge. Les arguments qui ont influencé le choix des votants sont, parmi les partisans du non, les mêmes que ceux présentés par les comités d'opposition: l'initiative a été jugée trop extrême et disproportionnée, les aspects juridiques de non-respect des Droits de l'Homme ainsi que le court-circuitage du système judiciaire classique ont fortement pesé dans la balance, de même que la menace que l'initiative faisait planer sur les étrangers bien intégrés et les secondos. Chez les personnes favorables à la mise en oeuvre selon la proposition de l'UDC, les arguments principaux étaient le renvoi conséquent des étrangers criminels ainsi que l'importance de l'ordre et de la sécurité.

L'analyse APS des encarts publicitaires publiés dans les journaux témoigne également de l'importance de la mobilisation pour deux des objets proposés en votation populaire le 28 février. En effet, plus de 400 encarts ont été publiés pour l'initiative de mise en oeuvre, 592 pour le tunnel du Gothard, contre 114 pour la spéculation sur les matières premières et seulement 24 pour l'initiative "contre la pénalisation du mariage". Concernant l'initiative de mise en oeuvre, 47% des encarts provenaient des partisans de l'initiative, et 51% de ses opposants, et 2% étaient de nature neutre, quand elles annonçaient un débat public, par exemple. Le contenu des encarts reprend les principaux arguments de la campagne, à savoir l'importance du renvoi effectif des étrangers, statistiques à l'appui, ainsi que l'ordre et la sécurité pour les partisans et le caractère de violation des droits de l'Homme pour les opposants. De plus, de nombreuses personnalités se sont prononcées en leur nom propre contre l'initiative.

Votation populaire du 28 février 2016

Participation: 63.1%

Oui: 1 375 057 (41.1%) / cantons 3 3/2

Non: 1 966 989 (58.9%) / cantons 17 3/2

Mots d'ordre

- oui: UDC

- non: PS, Les Verts, PLR, PDC, succèsuisse, économiessuisse, Industrie- und Handelskammer Zentralschweiz, Operation Libero, gouvernements des cantons de Zurich, Soleure, Bâle-Ville, Argovie et Berne ⁵

1) BO CE 2014, p. 725s; BO CN 2014, p. 2329s

2) BO CE, 2015, p. 303; BO CN, 2015, p. 601; FF, 2014, p. 6653 ss.

3) BO CE, 2017, p. 1020; BO CE, 2017, p. 881 ss.; BO CN, 2017, p. 1969 ss.; BO CN, 2017, p. 2225

4) FF, 2013, p. 6575s.; BO CN, 2013, p. 1120ss., 1773s.; BO CE, 2013, p. 814ss., 933; TG, 20.9.13, Lib. 23.11.13; LT, 11.12. et 12.12.13; TG, 20.12.13; LT, 30.12.13.;

5) Sciarini, Feddersen, Lanz (2016), Analyse VOX de la votation du 28 février 2016; BaZ, TG, 21.12.15; 24H, 4.1.16; TA, 5.1.16; LT, TA, TG, 12.1.16; TG, 23.1.16; AZ, 25.1.16; SO, 31.1.16; Lib, 8.2., 9.2.16; NF, 13.2.16